



Manifeste des innombrables

Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros.

Article L622-1 **CODE DE L'ENTREE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE**

Je déclare comme des milliers d'autres personnes résidant en France avoir soutenu, soutenir actuellement et/ou être prêt à soutenir un jeune majeur scolarisé, un enfant et sa famille sans titre de séjour pour leur permettre de poursuivre leur vie en France dans la dignité.

Au nom de l'Humanité, je continuerai à aider des personnes dites sans-papiers à faire face aux décisions arbitraires et brutales qui brisent leur avenir et violent leurs droits fondamentaux.

Je déclare refuser de me plier à des mesures indignes et inhumaines et agir ainsi, comme d'autres innombrables l'ont fait en d'autres périodes de l'histoire, en accord avec les principes du droit international qui protègent les migrants, les droits de l'enfant et la vie privée et familiale, comme avec les valeurs universelles de fraternité, d'égalité, de liberté et d'accueil dont se réclame notre République.

Je soussigné....

Adresse

Date

Signature

Signature(s) à renvoyer à : RESF c/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris